

RÉSUMÉ DU PROCESSUS ET DES MODALITÉS DE VOTE RÉFÉRENDAIRE

En date du 8 octobre 2025, un avis est donné à tous les membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak concernant la tenue d'une séance d'information relative au processus et aux modalités de vote référendaire relatif à la fiducie de distribution aux membres.

QUOI?

Le référendum relatif à la fiducie de distribution aux membres aura lieu le 17 novembre 2025. La question à laquelle vous devrez répondre est :

Considérant les intentions du Conseil des Abénakis de Wôlinak quant aux modalités de la fiducie de distributions, reflétées dans le tableau « Principales modalités de la fiducie de distributions » daté du 7 octobre 2025 transmis aux votants de la Première Nation;

Considérant que le Conseil a l'intention de réserver une somme minimale de 20M \$ à être versée dans une fiducie de projets, qui demeure à être créée;

Considérant qu'il est proposé les principales modalités de la fiducie de distributions suivantes :

- 1. Distribution d'une somme totale de 130M \$ parmi les membres ordinaires de la Première Nation vivants au 17 novembre 2025*
- 2. Distribution à chaque membre ordinaire d'une somme approximative de 145 000 \$ (la somme exacte dépendra du nombre de membres ordinaires au 17 novembre 2025)*
- 3. Distribution à chaque membre en un seul versement*

Êtes-vous d'accord avec les principales modalités énoncées aux points 1) à 3) de la fiducie de distribution ci-dessus : OUI OU NON

Les règles encadrant le vote référendaire sont établies dans les Lignes directrices, lesquelles sont disponibles sur le site du Conseil des Abénakis de Wôlinak et sur demande auprès du président de référendum.

QUI PEUT VOTER?

Aura droit de vote tout « membre ordinaire » de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak qui est ou qui sera âgé de 18 ans ou plus en date du 17 novembre 2025 et dont le nom se retrouve sur la liste des votants. La liste des votants sera affichée sur le site du Conseil et à plusieurs endroits publics dans la communauté dès le 23 octobre 2025.

Tout votant peut, au plus tard le 7 novembre 2025 à 16h59, demander par écrit au président du référendum la révision de la liste des votants s'il estime que son nom en a été omis, le nom d'un votant n'est pas indiqué correctement, en a été omis ou ne devrait pas figurer sur la liste des votants ou le nom d'une personne inhabile à voter y figure encore.

Veuillez prendre note que le président de référendum n'a ni le pouvoir ni la responsabilité de réviser la liste des membres. Toute demande à cet effet doit être adressée à la Registrare, Mme Julie Michon, par téléphone au 819-294-6696 poste 2040 ou par courriel à jmichon@cawolinak.ca.

COMMENT VOTER?

Il est possible de voter par l'un des moyens suivants :

- En personne le jour du vote référendaire;
- Par vote électronique;
- Par la poste/messenger (sur demande uniquement), ou;
- En personne au bureau de vote itinérant.

Veuillez prendre note que le vote a lieu par vote secret et qu'un seul vote par personne sera accepté, peu importe le moyen choisi.

Vote en personne le jour du vote référendaire

La journée de vote est le 17 novembre 2025. Le bureau de vote sera situé à la Chapelle, au 10 110, rue Kolipaño, Wôlinak QC, G0X 1B0 et sera ouvert de 12h00 à 19h00. Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo lors du jour du scrutin.

Vote électronique

Pour le vote électronique, un courriel sera transmis par « Simple Vote » aux membres ayant fourni une adresse courriel pour les communications du Conseil (vérifier votre boîte de courriels indésirables). Dans l'éventualité que vous ne receviez pas de courriel électronique d'ici le 23 octobre 2025 et que vous souhaitiez voter par ce moyen, nous vous invitons à communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous. Très important, pour effectuer le vote électronique, vous assurez de nous fournir une adresse courriel.

Veuillez prendre note que le vote électronique prendra fin le 16 novembre 2025, à 23h59.

Vote en personne au bureau de vote itinérant

Le vote itinérant aura lieu aux endroits et dates ci-dessous. Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo lors du jour du scrutin :

Dates/heures	Lieux
Mardi, le 11 novembre 2025 De 17h00 à 19h00	Centre multifonctionnel Francine Gadbois 1075, rue Lionel-Daunais Boucherville (Québec) J4B 8N5
Mercredi, le 12 novembre 2025 De 17h00 à 19h00	Neashish & Champoux, s.e.n.c. 91, boulevard Bastien, 2e étage Wendake (Québec) G0A 4V0
Mercredi, le 12 novembre 2025 De 17h00 à 19h00	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, Salle Atateken 1700, rue Atateken Montréal (Québec) H2L 3L5
Jeudi, le 13 novembre 2025 De 16h00 à 18h00	Centre communautaire Bruno Rivard 1452, rue Gigaire, Shawinigan (Québec) G9N 3W4
Jeudi, le 13 novembre 2025 De 19h00 à 21h00	Suites Laviolette, Salle Saint-Laurent 7201, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec) G9B 1W2
Jeudi, le 13 novembre 2025 De 17h00 à 19h00	Centre communautaire Champfleury 2585, boulevard des Oiseaux Laval (Québec) H7L 4M4
Lundi, le 17 novembre 2025 De 12h00 à 19h00	Chapelle 10 110, rue Kolipaio Wôlinak (Québec) G0X 1B0

Vote par la poste/messenger (sur demande uniquement)

En raison de la grève de Postes Canada, seuls les membres qui auront fait la demande d'obtenir une trousse de vote postal au président de référendum avant le 28 octobre 2025, 16h30 recevront une trousse de vote postal.

Pour l'obtention de la trousse de vote par la poste/messenger, nous vous invitons à communiquer avec nous au 418-845-8317 ou à nous écrire à l'adresse courriel : referendum@ncavocats.ca.

Seuls les bulletins de vote reçus par le président de référendum avant la fermeture du bureau de vote à 19h00, le 17 novembre 2025, seront acceptés.

RÉSULTAT DU VOTE RÉFÉRENDAIRE

Le décompte des votes aura lieu immédiatement après la fermeture du bureau de vote et le résultat du vote référendaire sera annoncé dès la fin du décompte.

APPEL DU VOTE RÉFÉRENDAIRE

Un votant qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manœuvre corruptrice ou frauduleuse en rapport avec le référendum ou qu'il y a eu violation sérieuse aux présentes lignes directrices qui puissent porter atteinte au résultat du référendum, peut interjeter appel en faisant parvenir auprès du Conseil des Abénakis de Wôlinak, par courrier recommandé, au plus tard le 27 novembre 2025, les détails de ses motifs au moyen d'une déclaration solennelle en bonne et due forme.

Cette déclaration solennelle devra être accompagnée d'un mandat ou d'un chèque certifié au montant de 100,00\$ à l'ordre du Conseil des Abénakis de Wôlinak pour que le comité d'appel puisse étudier sa demande. Ce montant lui sera remboursé, après enquête, si les motifs invoqués s'avèrent fondés selon le comité d'appel.

Le comité d'appel devra rendre sa décision dans les quinze (15) jours de sa nomination.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à ce référendum.



Me Benoît Champoux, avocat
Président du référendum

Tél. : 418-845-8317;
Courriel : referendum@ncavocats.ca